



# logitud

## Documentation Utilisateur

Verbalisation sur smartphone (GVE)

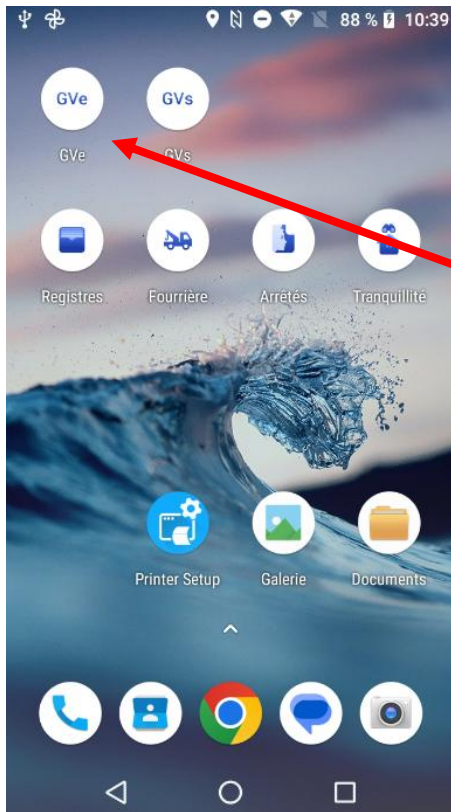
**Version 2**



## Sommaire

1	Menu principal	3
1.1	Présentation des menus	6
2	Saisie d'une verbalisation	9
2.1	Cas pratique 1 : Stationnement	9
2.2	Cas pratique 2 : Dépôt d'ordures	26
2.3	Cas pratique 3 : verbalisation vitesse	40
3	Faire une demande de saisine à l'OMP	55
4	Faire une vérification au fichier des véhicules volés	60
5	Faire une synchronisation	61

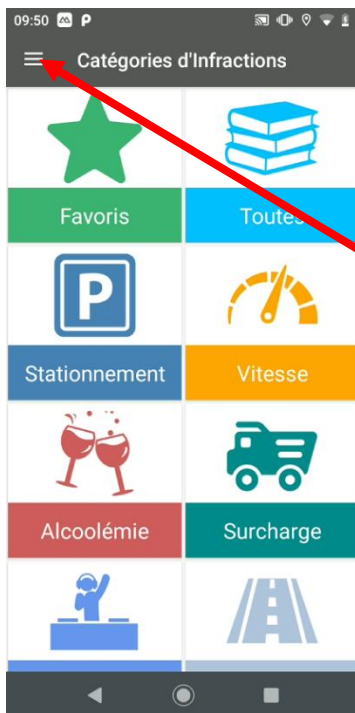
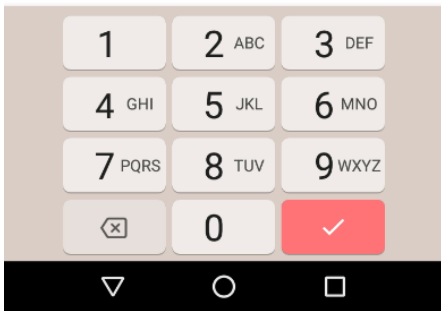
## 1 Menu principal



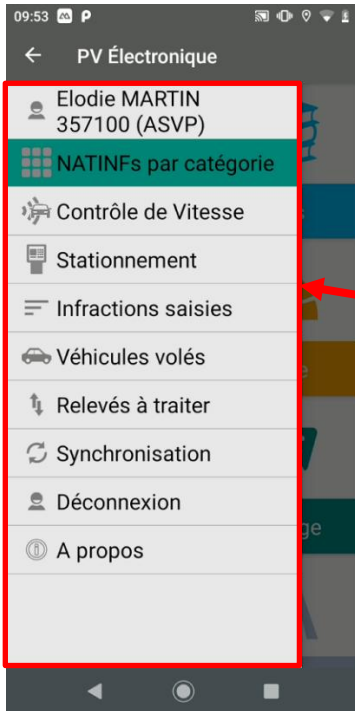
Lancer l'application GVe



Entrer le code PIN de la carte agent

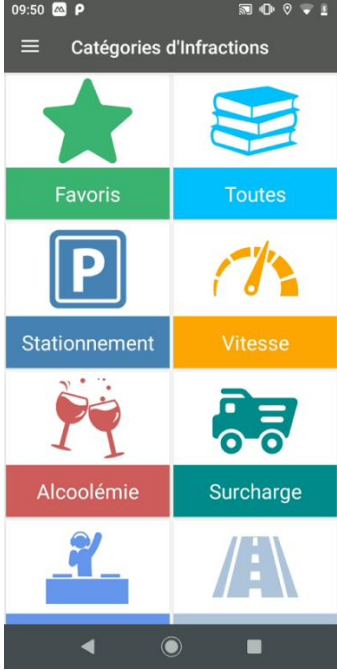



Une fois dans l'application, ouvrir le menu principal.



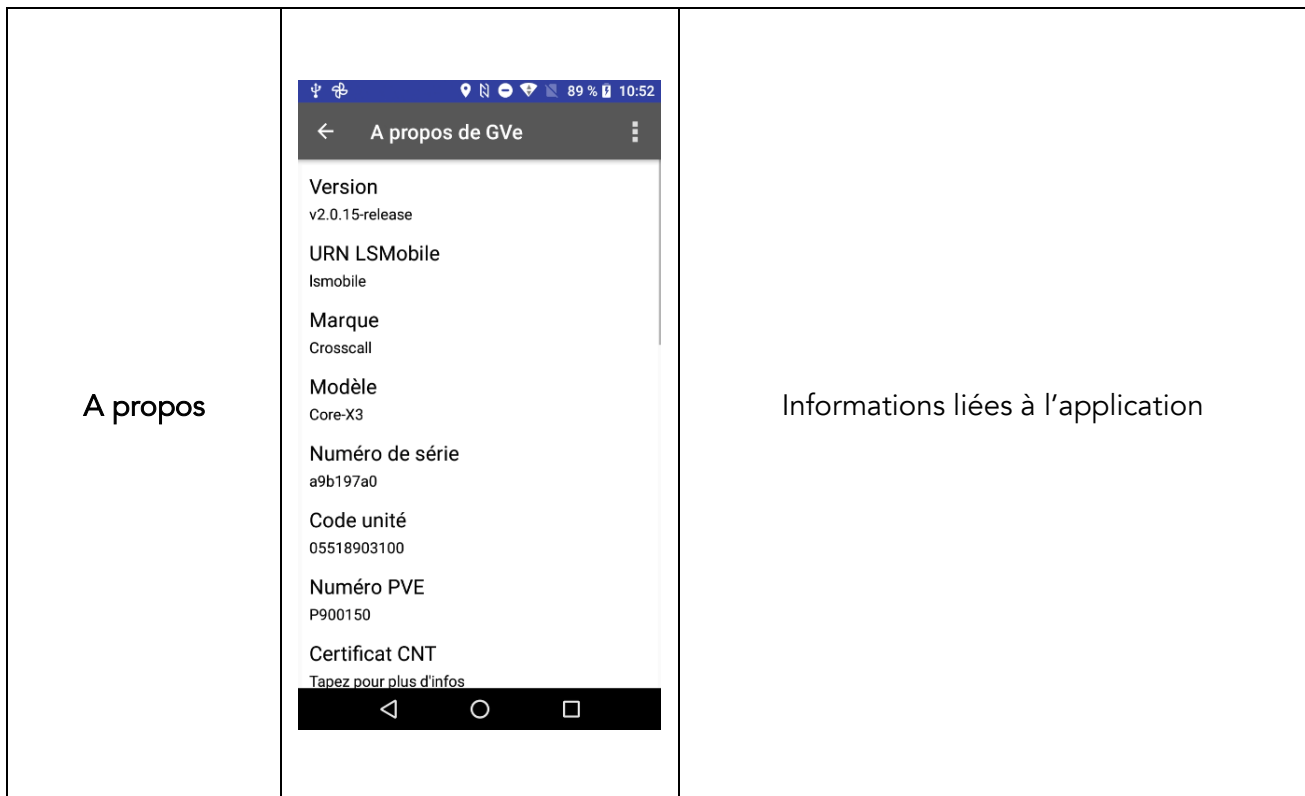
Menu GVe

## 1.1 Présentation des menus

Nom du menu	Ecran	Fonction
<p>NATINFs par catégorie</p>		<p>Verbaliser</p>
<p>Contrôle de Vitesse</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrer une verbalisation à la vitesse</li> <li>- Sélection / Ajout d'un appareil de contrôle de vitesse</li> <li>- Saisie des informations du contrôle (vitesse limite / enregistrée / retenue)</li> </ul>

<p><b>Infractions saisies</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des infractions saisies, enregistrées mais non transférées</li> <li>- Possibilité d'effectuer une proposition de saisine à l'OMP sur les PVs enregistrés</li> </ul>
<p><b>Véhicules volés</b></p>		<p>Recherche du véhicule dans le fichier des véhicules volés</p>

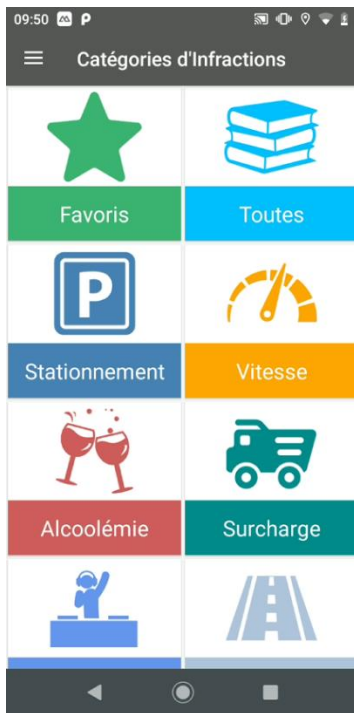
<p><b>Synchronisation</b></p>		<p>Accès à la fenêtre de synchronisation / transfert</p>
<p><b>Déconnexion</b></p>		<p>Permet de fermer la connexion à l'application et de revenir à l'écran de login</p>



## 2 Saisie d'une verbalisation

### 2.1 Cas pratique 1 : Stationnement

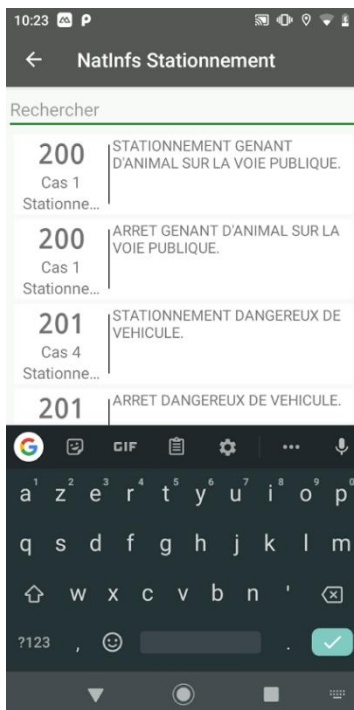
Nous prendrons pour notre premier exemple le cas d'un stationnement d'une voiture sur le trottoir sans conducteur présent.



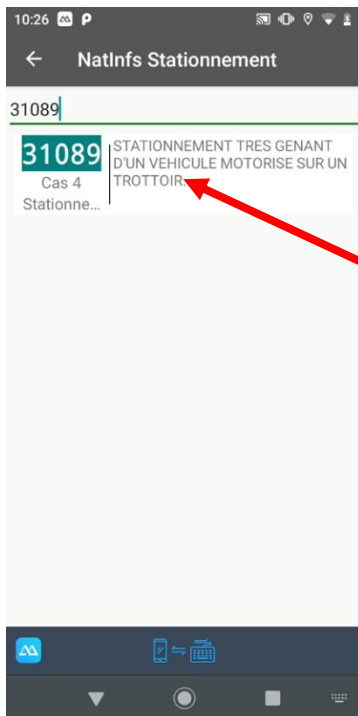
Dans le menu « NATINFs par catégories », sélectionner la catégorie « Stationnement ».

Remarque : les derniers natinfés utilisés se trouvent dans le menu « Favoris ».

Si vous ne connaissez pas la catégorie de votre infraction, choisir « Toutes » qui regroupe tous les natinfés.



Recherche le code natinf par un mot clé ou par son code directement.



Sélectionner le code natinf.



La date et heure de saisie se remplissent automatiquement.

Vous pouvez changer la date et l'heure de constatation si la saisie est différée

L'ajout d'un opérateur n'est pas nécessaire dans ce cas. Il sera plutôt ajouté dans le cadre d'une verbalisation

Cliquer sur « Suite : Véhicule »



Commencer par remplir les informations du véhicule dans l'ordre suivant : Genre, Marque puis Modèle s'il est connu.

Mettre « Oui » dans « Fiche d'immobilisation » et/ou « Enlèvement demandé » s'il y a lieu.



10:36 P

← 31089 - Véhicule ⓘ

Genre  
Véhicule particulier ▾

Marque  
CITROEN ▾

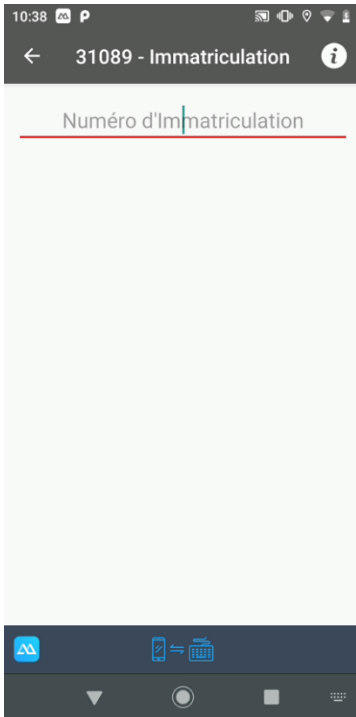
Modèle Modèle (Optionnel)  
Non Oui C4 ▾

Fiche d'immobilisation  
Non Oui

Enlèvement demandé  
Non Oui

Suite: Immatriculation

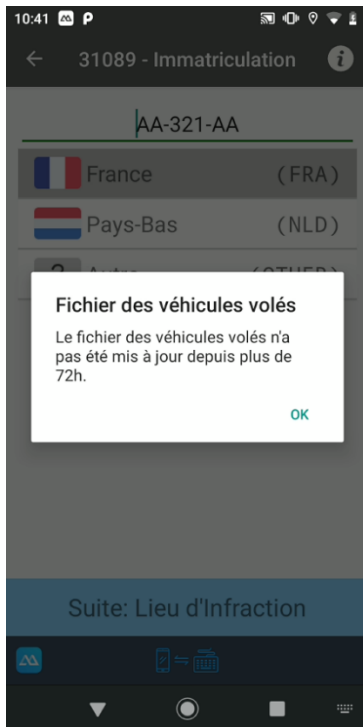
Cliquer sur « Suite : immatriculation ».  
Si le bouton reste rouge, c'est qu'une  
information obligatoire n'a pas été  
renseignée. Dans ce cas, vous ne pouvez pas  
passer à la suite.



Saisir la plaque d'immatriculation complète sans tiret et sans espace.



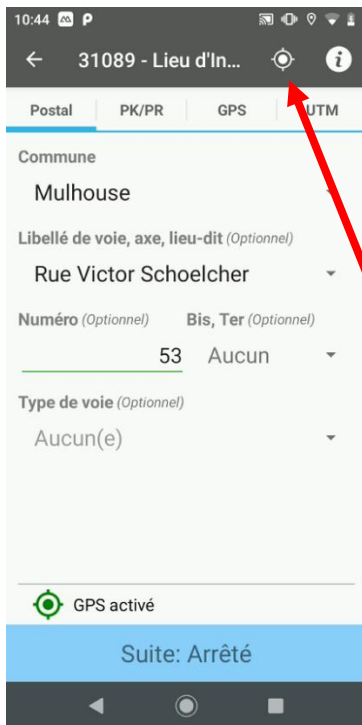
Sélectionner le pays d'immatriculation du véhicule dans la liste proposée.



Un message d'erreur peut apparaître à ce moment.

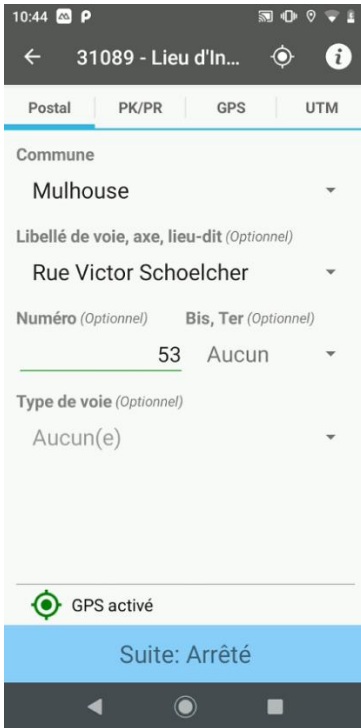
« Le fichier des véhicules volés n'a pas été mis à jour depuis plus de 72h. » : Faire une synchronisation au plus tôt. Si le problème persiste, contacter la hotline.

« Le véhicule nécessite une attention particulière. » : Véhicule signalé volé. Contacter le service de Police ou Gendarmerie le plus proche.



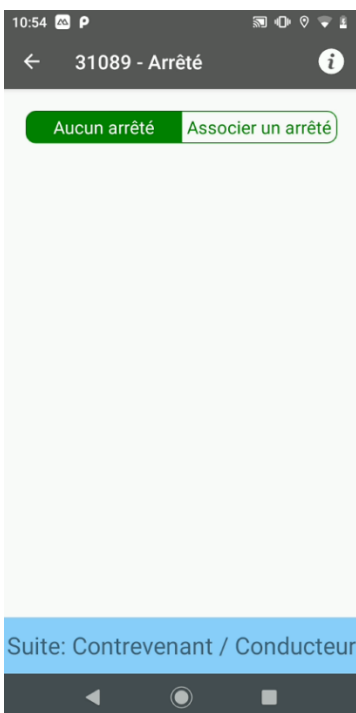
Si vous possédez une carte sim avec un accès internet et que le GPS de votre Gve est activé, la localisation se fait automatiquement. En cas de problème de localisation, vous pouvez cliquer sur l'icône de localisation pour la relancer.

Si vous ne possédez pas de carte sim, vous pouvez remplir l'adresse à l'aide des menus déroulants.



Plusieurs modes de saisie de l'adresse sont disponibles :

- L'adresse postale
- Le point kilométrique (PK)/point routier (PR)
- Les coordonnées GPS
- Les coordonnées UTM (Universal Transverse Mercator : autre système de géolocalisation)



Si l'infraction ne nécessite pas d'ajouter un arrêté cliquer tout de suite sur « Suite : Contrevenant/Conducteur »

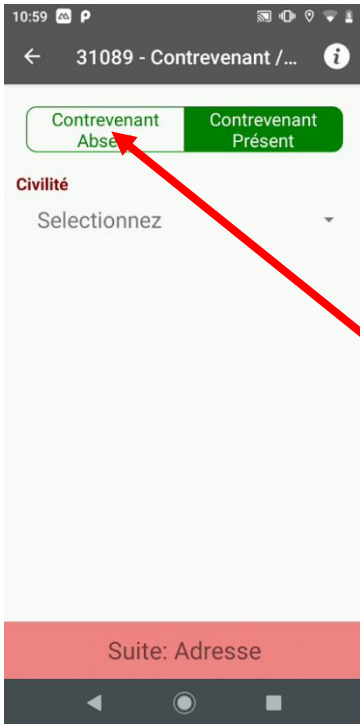
Sinon, cliquer sur « Associer un arrêté ».



Sélectionner l'arrêté dans la liste déroulante (« Aucun(e) ») s'il a déjà été enregistré.

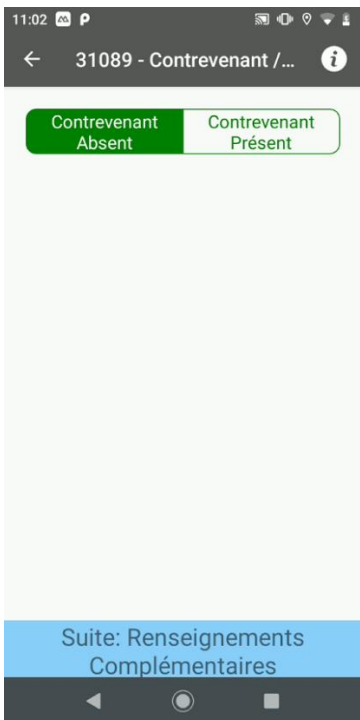
Sinon cliquer sur Ajouter un Arrêté et remplir les informations demandées.

Une fois l'arrêté sélectionné, cliquer sur « Suite : Contrevenant/Conducteur »

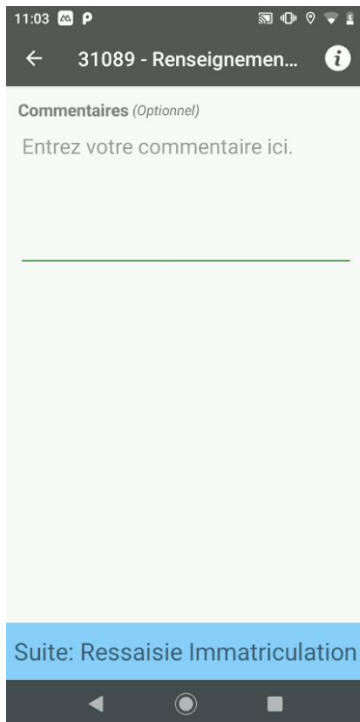


Dans notre cas pratique, le conducteur est absent du véhicule.

Cliquer sur « Contrevenant absent ».

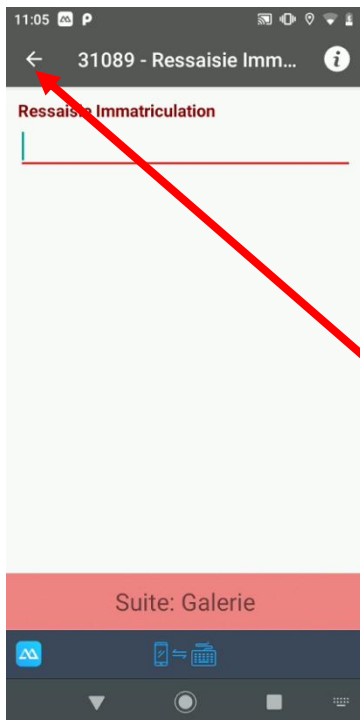


Cliquer sur « Suite : Renseignement Complémentaires ».



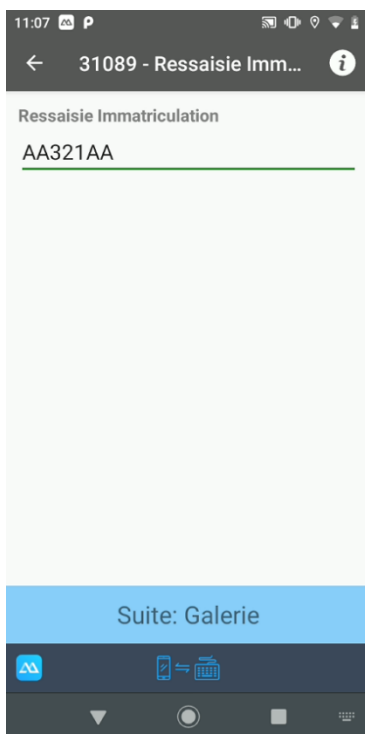
Vous pouvez ajouter ici des informations relatives à l'infraction destinées à l'OMP.

Cliquer sur « Suite : Ressaie Immatriculation ».

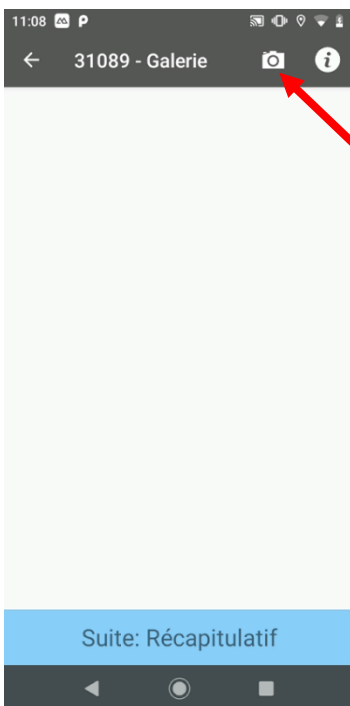


Ressaisir la plaque d'immatriculation du véhicule.

Si la deuxième saisie n'est pas identique à la première, le bouton « Suite : Galerie » reste rouge. Vérifier votre saisie et si besoin, revenir à la première à l'aide de la flèche.



Cliquer sur « Suite : Galerie ».



Pour ajouter une photo à la verbalisation, cliquer sur le logo de l'appareil photo.

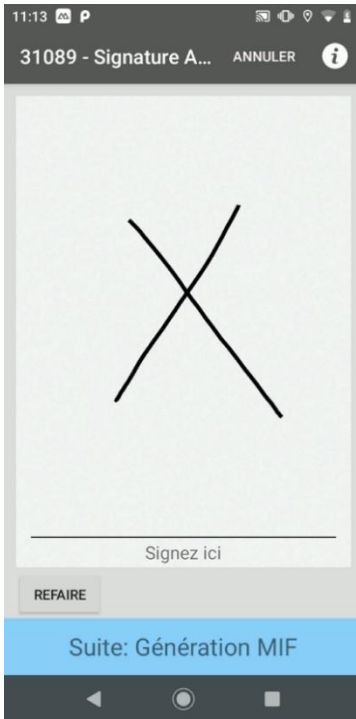
Les photos prises lors de la verbalisation se retrouvent sur Municipol dans le module « Timbre-Amende », associées au PV.

Une fois les photos prises, cliquer sur « Suite : Récapitulatif ».



Vérifier les informations saisies puis cliquer sur « Suite : Signature Agent ».

Signer sur l'espace prévu à cet effet.  
Cliquer sur « Suite : Génération MIF »

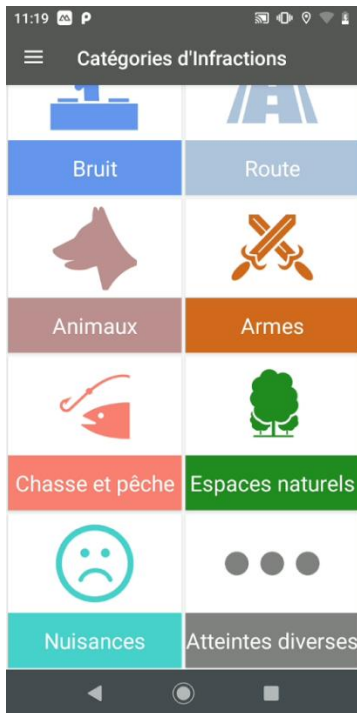


Entrer de nouveau le code PIN de la carte agent afin de valider l'infraction.

La saisie de l'infraction est terminée. Une synchronisation peut être nécessaire pour la transmission selon votre connectivité.

## 2.2 Cas pratique 2 : Dépôt d'ordures

Nous prendrons pour second cas l'exemple d'un dépôt d'ordures hors des emplacements.



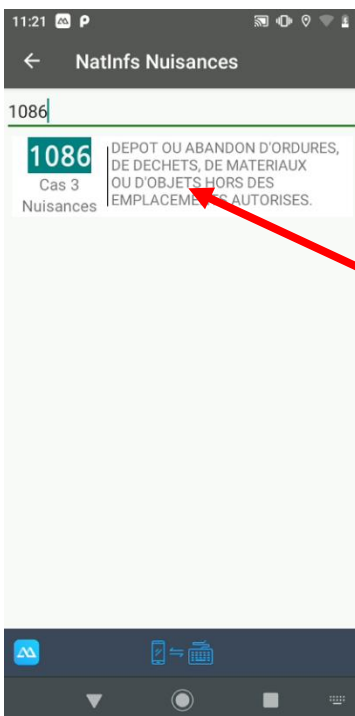
Dans le menu « NATINFs par catégories », sélectionner la catégorie « Nuisances ».

Remarque : les derniers natinfs utilisés se trouvent dans le menu « Favoris ».

Si vous ne connaissez pas la catégorie de votre infraction, choisir « Toutes » qui regroupe tous les natinfs.



Recherche le code natinf par un mot clé ou par son code directement.



Sélectionner le code natinf.

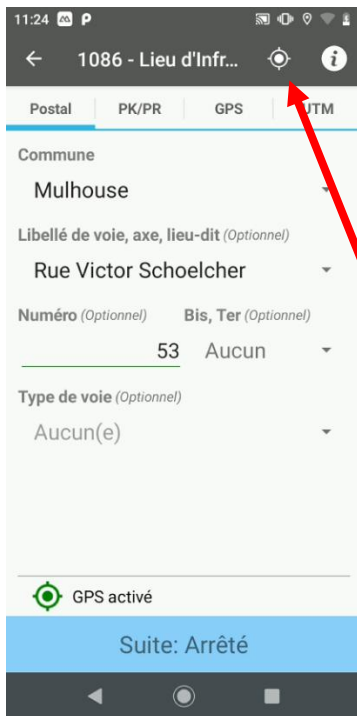


La date et heure de saisie se remplissent automatiquement.

Vous pouvez changer la date et l'heure de constatation si la saisie est différée

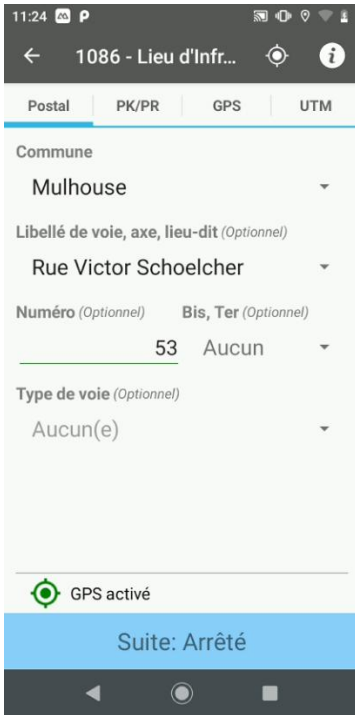
L'ajout d'un opérateur n'est pas nécessaire dans ce cas. Il sera plutôt ajouté dans le cadre d'une verbalisation

Cliquer sur « Suite : Lieu d'Infraction »



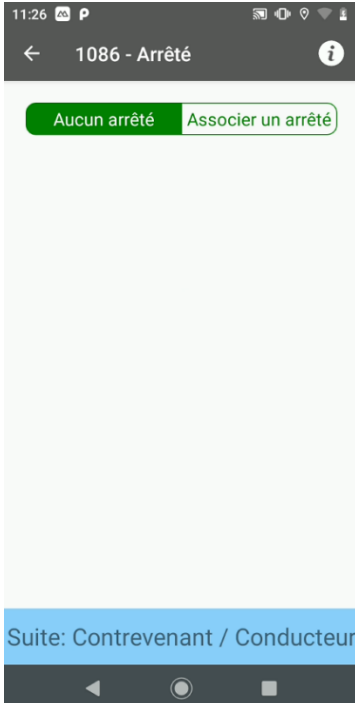
Si vous possédez une carte sim avec un accès internet et que le GPS de votre Gve est activé, la localisation se fait automatiquement. En cas de problème de localisation, vous pouvez cliquer sur l'icône de localisation pour la relancer.

Si vous ne possédez pas de carte sim, vous pouvez remplir l'adresse à l'aide des menus déroulants.



Plusieurs modes de saisie de l'adresse sont disponibles :

- L'adresse postale
- Le point kilométrique (PK)/point routier (PR)
- Les coordonnées GPS
- Les coordonnées UTM (Universal Transverse Mercator : autre système de géolocalisation)



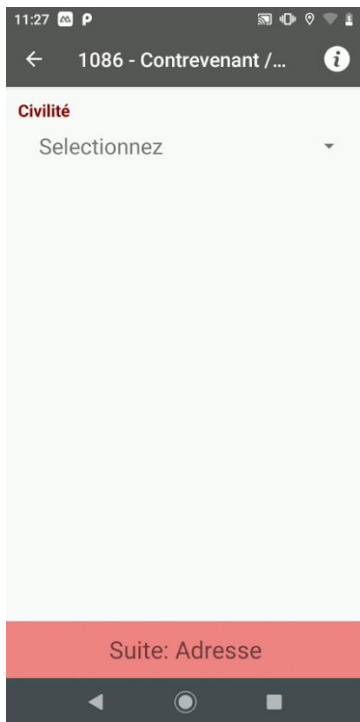
Si l'infraction ne nécessite pas d'ajouter un arrêté cliquer tout de suite sur « Suite : Contrevenant/Conducteur »

Sinon, cliquer sur « Associer un arrêté ».



Sélectionner l'arrêté dans la liste déroulante (« Aucun(e) ») s'il a déjà été enregistré.  
Sinon cliquer sur Ajouter un Arrêté et remplir les informations demandées.

Une fois l'arrêté sélectionné, cliquer sur  
« Suite : Contrevenant/Conducteur »



La saisie du contrevenant est obligatoire ici.  
Commencer par sélectionner sa civilité.

Remplir les champs demandés. Les champs en rouge (Nom, prénom, date de naissance, commune de naissance) sont obligatoires.

Cliquer sur « Suite : Adresse »



11:28

1086 - Contrevenant / ...

Civilité  
Madame

**Nom**

Nom d'usage (Optionnel)

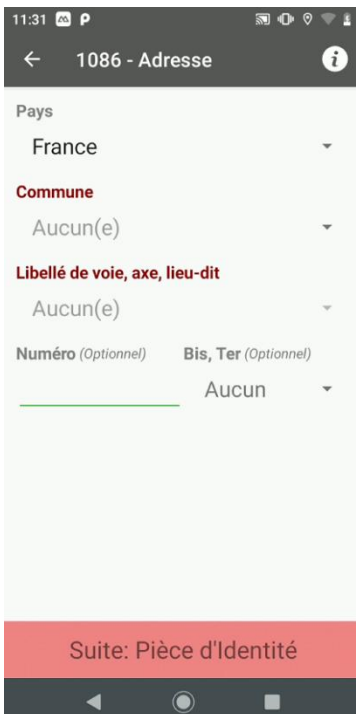
**Prénom**

**Né(e) le**

Pays  
France

**Commune**

Suite: Adresse



11:31

1086 - Adresse

Pays  
France

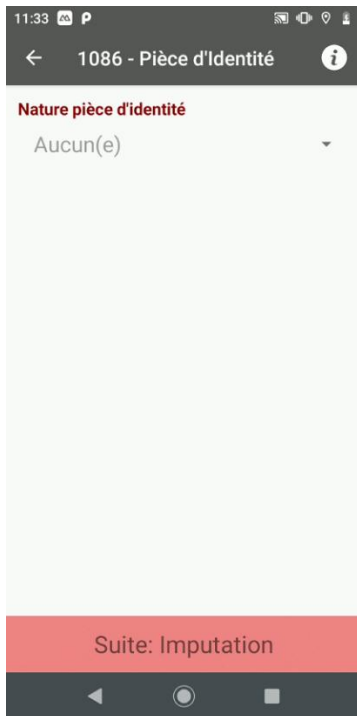
**Commune**  
Aucun(e)

**Libellé de voie, axe, lieu-dit**  
Aucun(e)

**Numéro (Optionnel)** **Bis, Ter (Optionnel)**  
Aucun

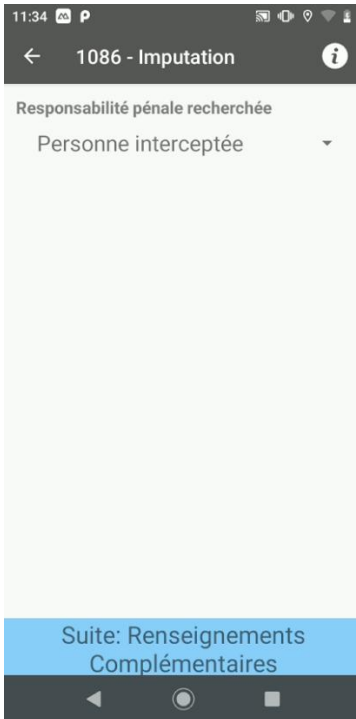
Suite: Pièce d'Identité

Remplir l'adresse du contrevenant.  
Cliquer sur « Suite : Pièce d'Identité »

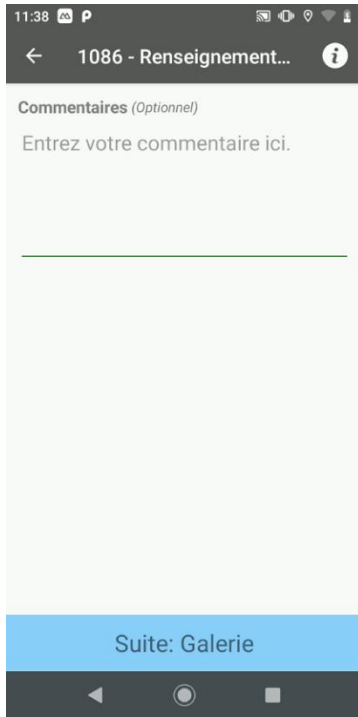


Choisir le type de pièce d'identité puis  
remplir les champs associés.

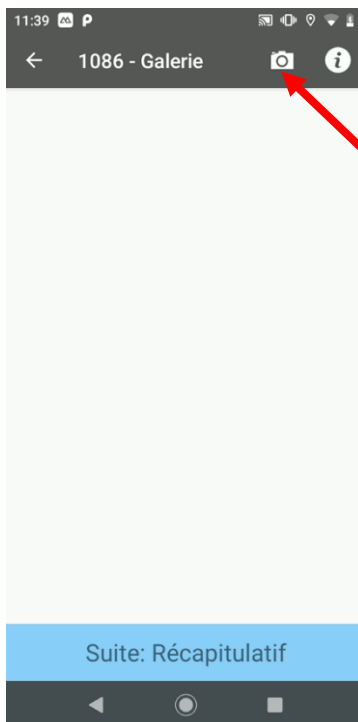
Cliquer sur « Suite : Imputation »



Choisir si l'infraction est imputée à la personne interceptée ou à son employeur. Si l'imputation est à la personne interceptée, cliquer sur « Suite : Renseignements complémentaires ». Sinon, cliquer sur suite Employeur et remplir les renseignements demandés.



Vous pouvez ajouter ici des informations relatives à l'infraction destinées à l'OMP.  
Cliquer sur « Suite : Galerie ».



Pour ajouter une photo à la verbalisation, cliquer sur le logo de l'appareil photo.  
Les photos prises lors de la verbalisation se retrouvent sur Municipol dans le module « Timbre-Amende », associées au PV.  
Une fois les photos prises, cliquer sur « Suite : Récapitulatif ».

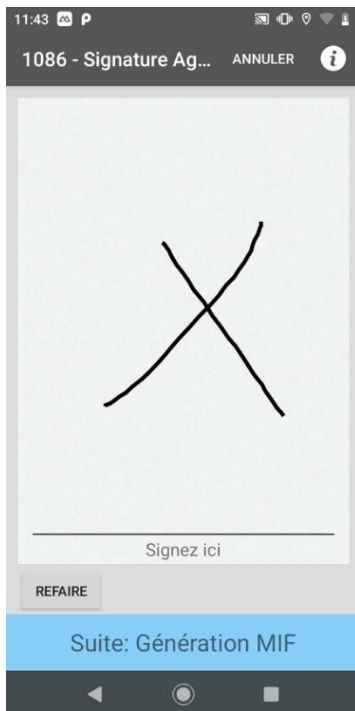


Vérifier les informations saisies puis cliquer sur « Suite : Signature Contrevenant ».



Le contrevenant doit signer sur le texte après en avoir pris connaissance.

S'il refuse de signer, vous pouvez l'indiquer.



Signer sur l'espace prévu à cet effet.  
Cliquer sur « Suite : Génération MIF »

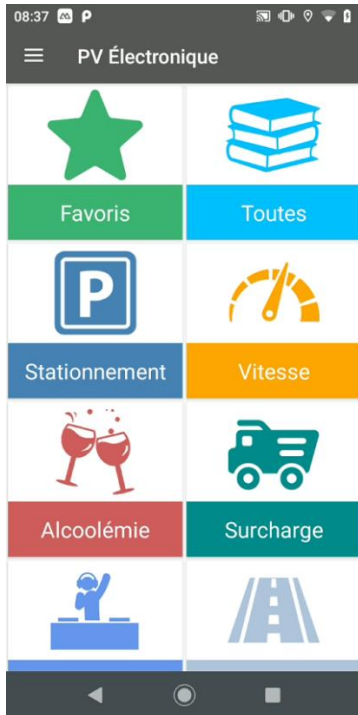


Entrer de nouveau le code PIN de la  
carte agent afin de valider l'infraction.

La saisie de l'infraction est terminée. Une synchronisation peut être nécessaire pour la transmission selon votre connectivité.

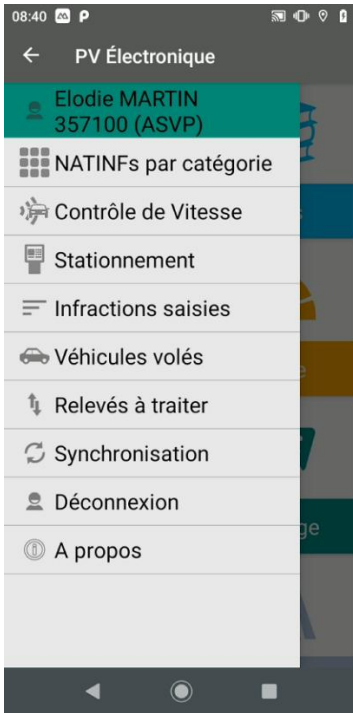
## 2.3 Cas pratique 3 : verbalisation vitesse

Dans ce cas, nous prendrons l'exemple d'une verbalisation pour excès de vitesse sans interception du véhicule.



Deux choix s'offrent à vous pour initialiser une verbalisation à la vitesse :

- Comme pour toutes verbalisation, en passant par le menu « NATINFs par catégorie » dans la section vitesse
- Dans le menu « Contrôle de vitesse » ce que nous allons voir dans ce cas pratique



Dans le menu GVe, choisir « Contrôle de Vitesse ».



Vous devez ici choisir votre appareil de mesure. S'il a déjà été enregistré, vous pouvez le sélectionner dans la liste « Appareils de Mesure ».

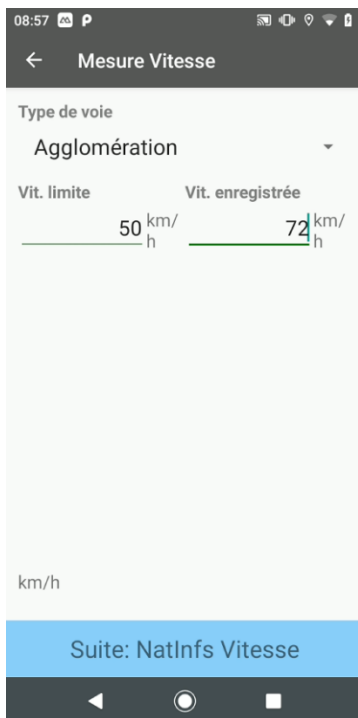
Sinon faites « Ajouter un appareil ».



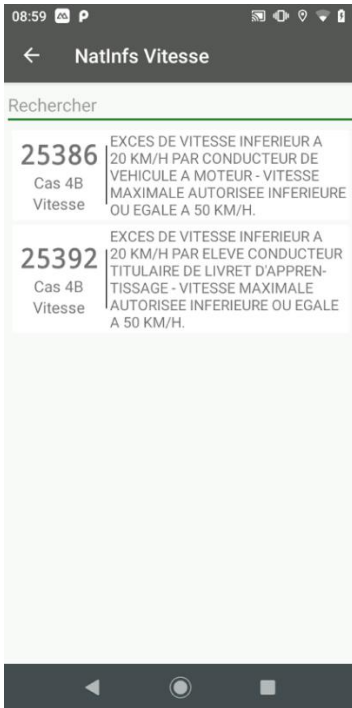
Rentrer les informations de l'appareil et cliquer sur « Sauvegarder Appareil ».



Cliquer sur « Suite : Mesure Vitesse ».



Renseigner le type de voie, la vitesse limite et la vitesse enregistrée. La vitesse retenue sera calculée automatiquement par l'appareil.  
Cliquer sur « Suite : NatInfs Vitesse ».



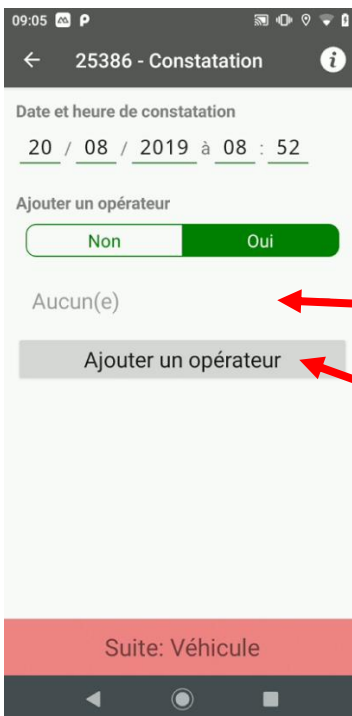
Sélectionner le Natinf dans la liste proposée pour continuer la verbalisation.



La date et heure de saisie se remplissent automatiquement.

Vous pouvez changer la date et l'heure de constatation si la saisie est différée

Ici, nous allons ajouter un opérateur pour la saisie de cette infraction : celui qui a fait la mesure de vitesse.

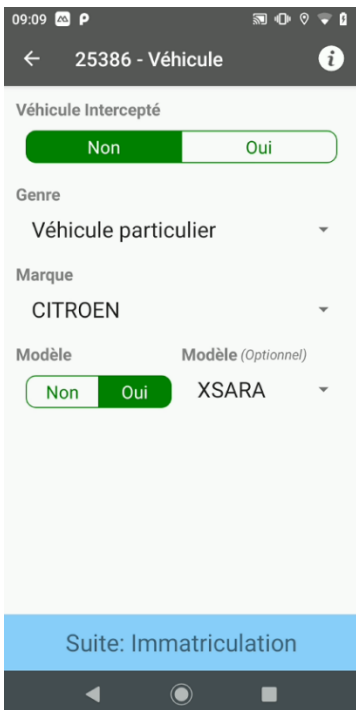


Deux choix s'offrent à vous :

- Si l'opérateur fait parti de votre service, vous le trouverez dans la liste déroulante.
- Sinon, vous pouvez ajouter une personne sur le bouton juste en dessous



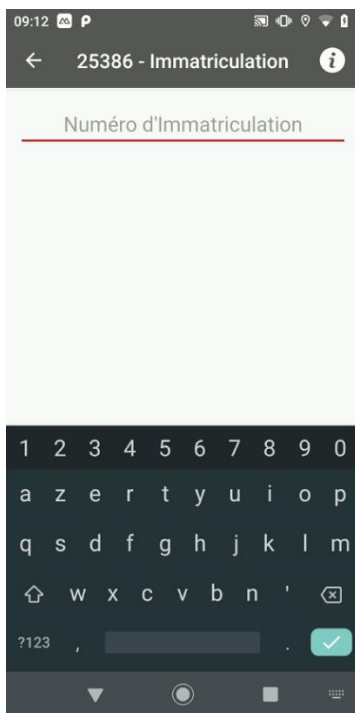
Cliquer sur « Suite : Véhicule ».



Choisir si le véhicule a été intercepté ou non. Il ne l'est pas dans notre cas, l'appareil ne nous demandera donc pas le conducteur. En revanche, si le véhicule est intercepté, la saisie du conducteur est obligatoire.

Remplir les informations du véhicule dans l'ordre suivant : Genre, Marque puis Modèle s'il est connu.

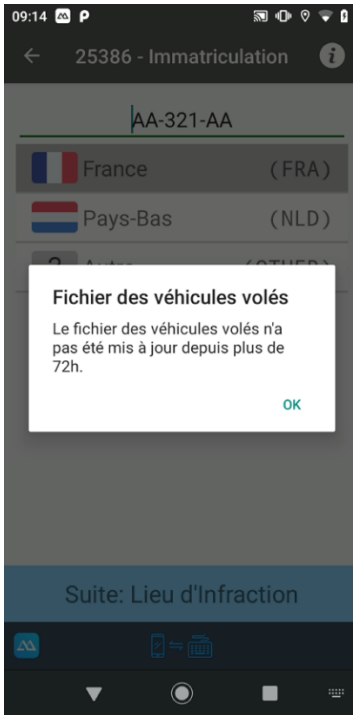
Cliquer sur « Suite : Immatriculation »



Saisir la plaque d'immatriculation complète  
sans tiret et sans espace.



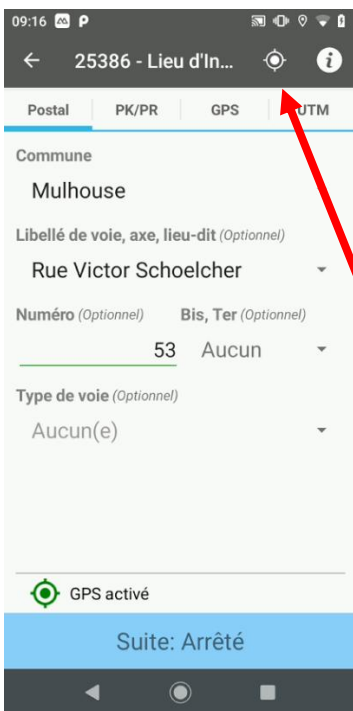
Sélectionner le pays d'immatriculation du véhicule dans la liste proposée.



Un message d'erreur peut apparaître à ce moment.

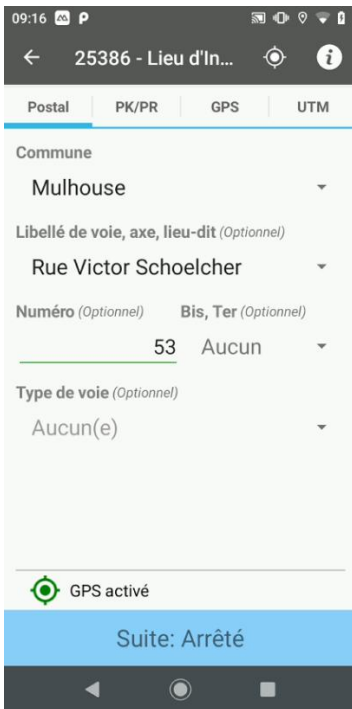
« Le fichier des véhicules volés n'a pas été mis à jour depuis plus de 72h. » : Faire une synchronisation au plus tôt. Si le problème persiste, contacter la hotline.

« Le véhicule nécessite une attention particulière. » : Véhicule signalé volé. Contacter le service de Police ou Gendarmerie le plus proche.



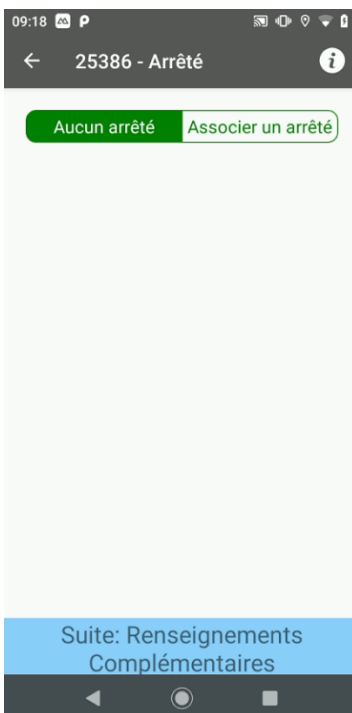
Si vous possédez une carte sim avec un accès internet et que le GPS de votre Gve est activé, la localisation se fait automatiquement. En cas de problème de localisation, vous pouvez cliquer sur l'icône de localisation pour la relancer.

Si vous ne possédez pas de carte sim, vous pouvez remplir l'adresse à l'aide des menus déroulants.



Plusieurs modes de saisie de l'adresse sont disponibles :

- L'adresse postale
- Le point kilométrique (PK)/point routier (PR)
- Les coordonnées GPS
- Les coordonnées UTM (Universal Transverse Mercator : autre système de géolocalisation)



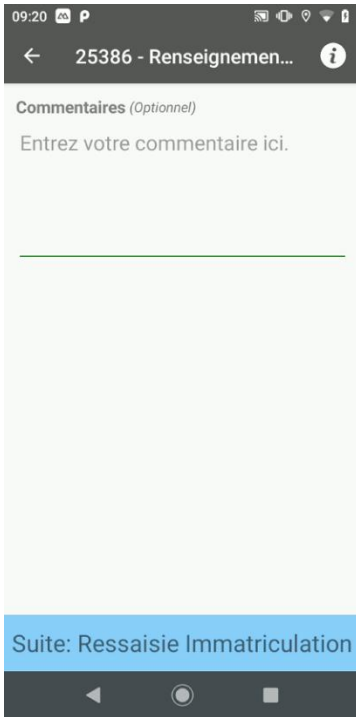
Si l'infraction ne nécessite pas d'ajouter un arrêté cliquer tout de suite sur « Suite : Renseignements Complémentaires »

Sinon, cliquer sur « Associer un arrêté ».



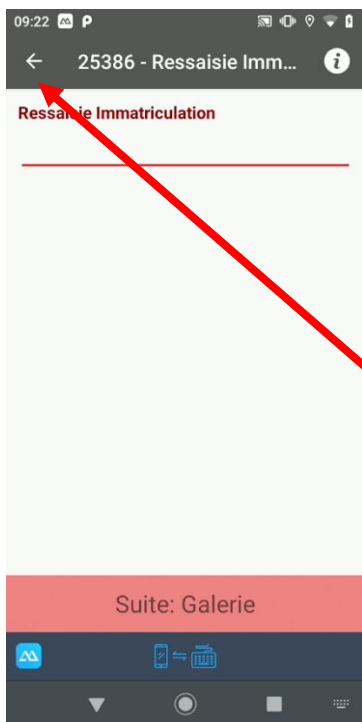
Sélectionner l'arrêté dans la liste déroulante (« Aucun(e) ») s'il a déjà été enregistré.  
Sinon cliquer sur Ajouter un Arrêté et remplir les informations demandées.

Une fois l'arrêté sélectionné, cliquer sur « Suite : Renseignements Complémentaires »



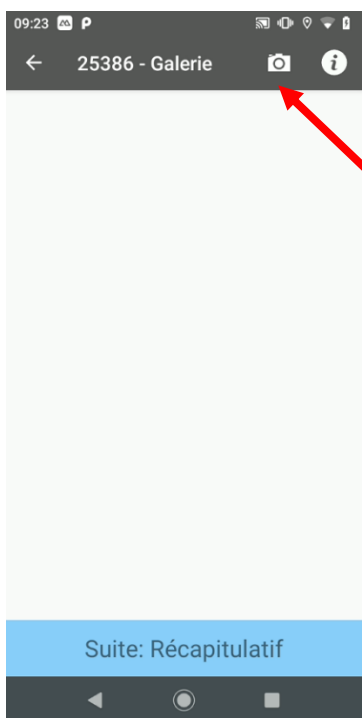
Vous pouvez ajouter ici des informations relatives à l'infraction destinées à l'OMP.

Cliquer sur « Suite : Ressaisie Immatriculation ».



Ressaisir la plaque d'immatriculation du véhicule.

Si la deuxième saisie n'est pas identique à la première, le bouton « Suite : Galerie » reste rouge. Vérifier votre saisie et si besoin, revenir à la première à l'aide de la flèche.



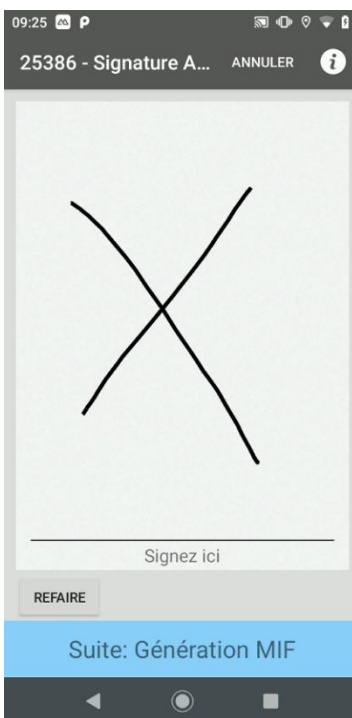
Pour ajouter une photo à la verbalisation, cliquer sur le logo de l'appareil photo.

Les photos prises lors de la verbalisation se retrouvent sur Municipol dans le module « Timbre-Amende », associées au PV.

Une fois les photos prises, cliquer sur « Suite : Récapitulatif ».



Vérifier les informations saisies puis cliquer sur « Suite : Signature Agent ».



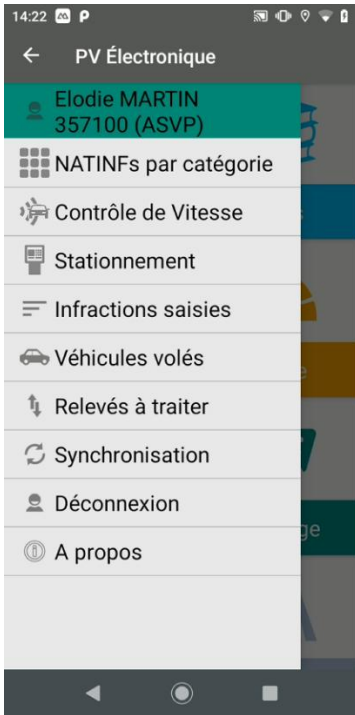
Signer sur l'espace prévu à cet effet.  
Cliquer sur « Suite : Génération MIF »



Entrer de nouveau le code PIN de la carte agent afin de valider l'infraction.

La saisie de l'infraction est terminée. Une synchronisation peut être nécessaire pour la transmission selon votre connectivité.

### 3 Faire une demande de saisine à l'OMP



Dans le menu Gve, aller sur « Infractions saisies ».

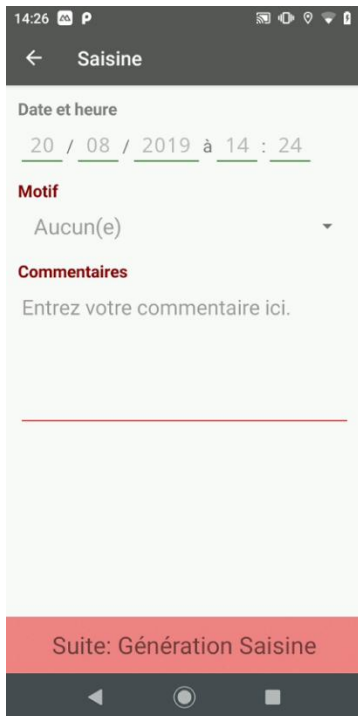
**Cette action n'est possible que si la verbalisation n'a pas encore été transmise.**



Cliquer sur l'infraction saisie nécessitant une saisine.



Un récapitulatif de l'infraction saisie est disponible.  
Cliquer sur « Saisine » pour commencer la saisie.



Ici, la date et heure de la saisine ne sont pas modifiables. Sélectionner le motif de la saisine dans la liste et expliquer le motif de la saisine dans les commentaires.

Cliquer ensuite sur « Suite : Génération Saisine »

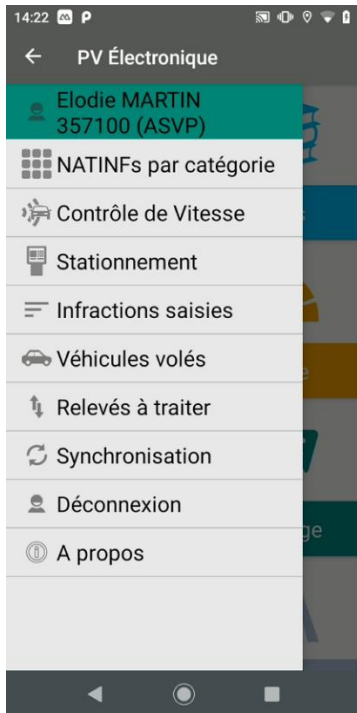


Rentrer de nouveau le code PIN de la carte agent afin de valider la saisine.

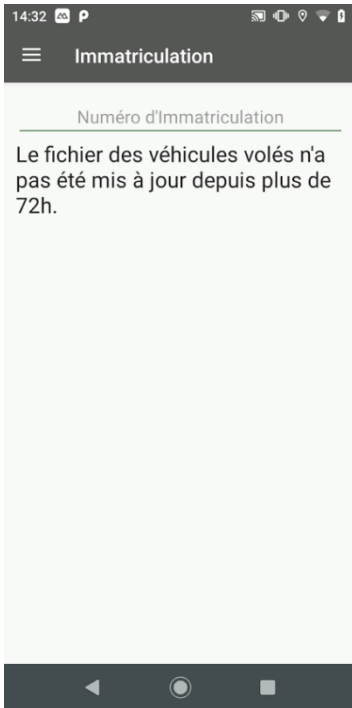
La saisie de la demande de saisine est terminée. Une synchronisation sera nécessaire pour la transmission.

Cette demande de saisine sera à valider sur l'AGC par une personne possédant les droits nécessaires.

## 4 Faire une vérification au fichier des véhicules volés

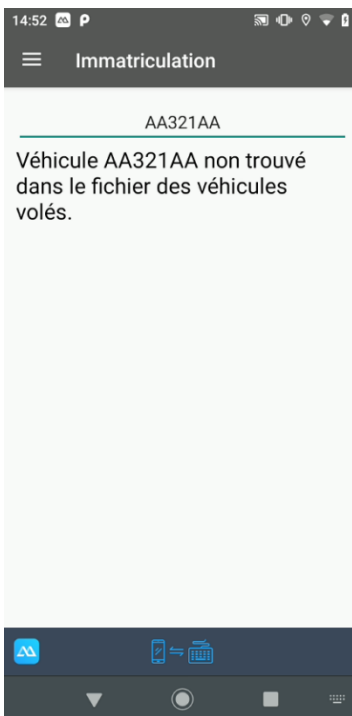


Dans le menu Gve, aller sur « Véhicules Volés »



Si ce message s'affiche lors de l'arrivée dans le menu, il est impossible de faire une recherche.

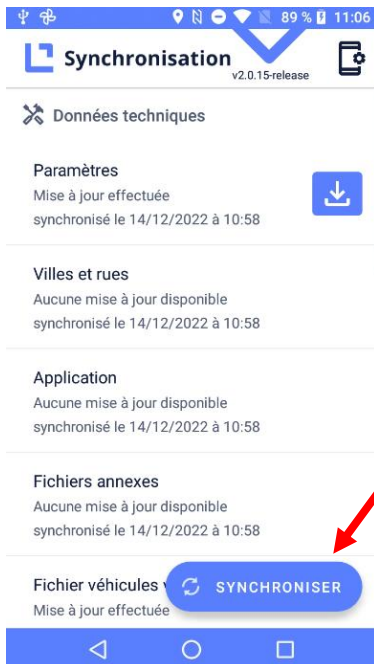
Faites une synchronisation au plus tôt. Si le message persiste, contactez la hotline.



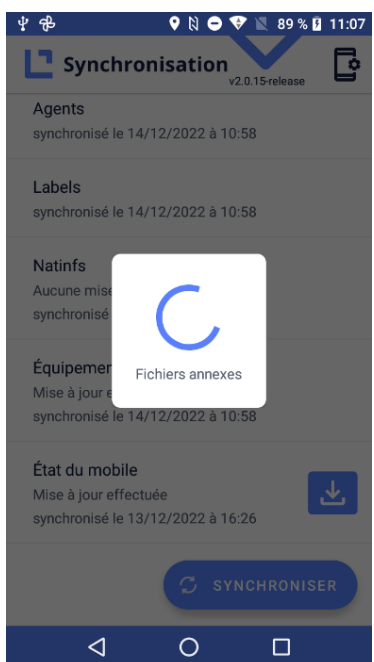
Taper la plaque sans tiret et sans espace.  
Le résultat est disponible instantanément.

## 5 Faire une synchronisation

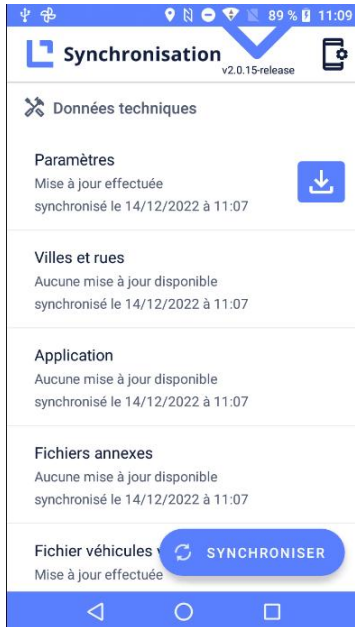
Commencer par vous connecter à l'application « Synchronisation ».



Cliquez sr le bouton « Synchroniser »



Laisser les étapes s'enchaîner.  
Si l'une d'entre elle indique une  
« ressource inaccessible », commencer  
par vérifier votre connexion wifi ou data.



Lorsque la synchronisation est terminée, cet écran apparaît.